

Objectif CO₂

les **TRANSPORTEURS S'ENGAGENT...**

les **TRANSPORTEURS AGISSENT**



N°3 - Mars 2012

Des outils méthodologiques à votre disposition !



Comment se lancer dans la démarche Objectif CO₂ ? Comment réaliser un diagnostic CO₂ de votre activité transport ? Quelles sont les actions et solutions disponibles sur le marché pour réduire vos consommations de carburant ? Comment renouveler un engagement de trois ans ? Que vous soyez transporteur routier de marchandises ou de voyageurs, pour le compte d'autrui ou en compte propre, des outils d'accompagnement ont été spécialement élaborés avec le concours de transporteurs pour vous aider à améliorer votre performance environnementale !

Sont ainsi à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de la Charte d'engagements :

- » **un guide méthodologique général** qui rappelle les enjeux et détaille les 4 étapes principales de la démarche (1. préparer le projet ; 2. réaliser le diagnostic CO₂ ; 3. valider le diagnostic et signer la Charte ; 4. mettre les actions en œuvre et suivre les engagements) ;
- » **un cahier des charges** précisant le contenu et les modalités de réalisation du diagnostic CO₂ ;
- » **un outil de suivi des engagements structuré** sous forme d'un tableur comportant 10 onglets ;
- » **des fiches actions sur les 4 axes de travail**, véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux (TRM) / organisation et management (TRV). Ces fiches viennent d'être mises à jour afin d'intégrer les évolutions les plus récentes.

Tous ces outils sont disponibles sur les sites du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et de l'ADEME aux adresses suivantes :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Charte-Objectif-CO2.html>
<http://www.ademe.fr/transports> (rubrique : Transport de marchandises ou Transport de personnes / Transport routier)

Vous pouvez également vous adresser aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ainsi qu'aux directions régionales de l'ADEME qui vous accompagneront dans la démarche (cf. liste des correspondants en ligne sur les sites sus indiqués).

Une nouvelle circulaire ministérielle !

C'est officiel ! Après l'extension de la démarche au transport routier de voyageurs, une circulaire ministérielle datée du 12 janvier 2012 précise les modalités de mise en œuvre, au niveau régional, de la Charte d'engagement « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent ». Elle présente également les nouveaux outils et rappelle les règles d'utilisation des logos. Cette circulaire est consultable sur le site <http://circulaire.legifrance.gouv.fr>

Le chiffre-clé: 70 332

C'est le nombre de conducteurs impliqués depuis le lancement de la démarche « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent », ce qui équivaut au nombre d'habitants d'une ville comme Béziers ! Les 70 332 conducteurs sont répartis parmi les 500 entreprises signataires : 68 792 chauffeurs pour les 484 transporteurs routiers de marchandises et 1 540 conducteurs pour les 16 transporteurs routiers de voyageurs.



Le pneu sous pression

Le recrusage, le rechapage et le gonflage optimal des pneumatiques participent aux objectifs CO₂ des Transports Jammet, des Cars Delaye, de Pôle Véolia et de Bils Deroo. Toutes les clés pour rouler sans trop émettre !



Jammet Diminuer la résistance

L'essentiel, c'est d'abord de bien choisir ses pneus ! Selon les manufacturiers et les transporteurs, l'essentiel des économies de carburant et des émissions de CO₂ liées à l'utilisation des pneumatiques est directement lié au type d'enveloppe utilisée. Plus son coefficient de résistance au roulement est faible, moins le pneu perd d'énergie sous l'effet de sa déformation et moins on consomme ! Les transports Jammet, signataires de la Charte en mai 2010, ont équipé toute leur flotte de pneus à basse résistance au roulement. Pour faire le bon choix, l'entreprise viennoise a réalisé un comparatif entre juin et novembre 2009 dans des conditions réelles de roulage, c'est-à-dire en effectuant du transport frigorifique en usage régional avec des ensembles articulés (tracteur et semi-remorque). « Par rapport à des pneus classiques du même manufacturier, nous avons constaté un écart de consommation de 1,57 l/100 km, soit une économie de 4,82%, indique Xavier Hymbert, directeur technique de l'entreprise. Depuis, nous montons en première monte des pneus "éco" sur nos 200 cartes grises, ce qui représente 1 200 unités. » Jammet sous-traite l'entretien à un prestataire. « Les enveloppes sont retallées quand leur profondeur atteint 4 mm. Cela ajoute du potentiel d'adhérence et augmente le rendement kilométrique. L'opération permet de réaliser une économie de carburant car le pneu poursuit sa vie dans la période où sa résistance au roulement est la plus faible », explique l'expert. Le recrusage est effectué à la fin de la première et de la deuxième vie du pneu, mais aussi de la troisième et de la quatrième vie, après rechapage. Le remplacement de la bande de roulement usée par une autre bande à faible résistance accroît encore la durée de vie et limite les émissions de CO₂. « Plus de 50% de notre parc est rechapé, se félicite le directeur. Et nous permutons les carcasses de droite à gauche, en fonction des positions et des degrés d'usure. »



Véolia Une incitation très positive

Les 400 autocars de Pôle Véolia Transports Midi-Pyrénées, à Toulouse, bénéficient aussi de recrusages réguliers à 4 mm de profondeur. Equilibre, pression, tout est géré par un prestataire de manière systématique. Philippe Moreau, responsable technique de la société, espère gagner 2% de consommation grâce à un suivi précis de ses enveloppes. « Nous ne contrôlons pas aussi précisément ce poste avant de signer la Charte, en septembre 2011, précise-t-il. C'est une incitation très positive, dont nous pourrions vérifier les résultats dans quelques mois. Nous suivons maintenant les "conso" au centième de litre ! »

Bils Deroo Mettre en place un contrôle informatisé

Les 400 cartes grises de Bils Deroo, basé dans le Nord, font l'objet d'un suivi pneumatique informatisé en interne : « Nous contrôlons la pression et l'usure de nos enveloppes au moins une fois par trimestre, détaille Laurent Ronnel, chef d'établissement du garage Douai PL, une filiale du groupe. Depuis le mois de septembre, chaque camion est associé à un code-barres. Nous saisissons sur assistant personnel informatisé (PDA) toutes les données : type de pneumatique par essieu et par véhicule, km d'utilisation, pression enregistrée, permutation, etc. Ces informations sont transmises automatiquement à notre service informatique qui édite des historiques par véhicule, l'objectif étant d'anticiper et d'affiner l'optimisation du carburant, donc du CO₂. »

Le transporteur estime gagner « au moins 1 l / 100 km », soit un minimum de 3 à 4% d'émissions grâce à une gestion pointue du poste pneus. « Nous sommes attentifs aux véhicules sur parc et incitons nos chauffeurs à la vigilance. A la moindre alerte sur un pneu, nous contrôlons. »





Cars Delaye Contrôler les pressions

Les Cars Delaye, qui équipent leurs 17 autocars de pneus "basse conso", sous-traitent complètement leurs pneumatiques. « Nous n'en sommes pas propriétaires, mais locataires. Cela me permet d'avoir toujours les modèles les plus performants », estime Eric Maisonneuve, le directeur de la PME auvergnate qui a signé la Charte en septembre 2011. Mon manufacturier gère toutes les opérations de recrusage et de rechapage, ainsi que la géométrie des essieux dont un contrôle régulier permet d'éviter une usure prématurée, une augmentation de la résistance au roulement, et donc une surconsommation. »

En revanche, l'autocariste contrôle lui-même les pressions. « Nous les vérifions tous les 10 000 km, environ tous les deux mois, affirme-t-il. Nous sommes vigilants, car nous avons eu de mauvaises surprises, certains pneus affichant parfois un déficit d'un ou deux bars sur une valeur nominale de 8 bars. Cela induit une flexion anormale de la carcasse, un échauffement du pneu et une hausse de la consommation ! » Et de préciser que le volet pneumatique compte pour environ un tiers de son objectif CO₂ qui est de réduire de 3% ses émissions en trois ans.



BONNES PRATIQUES



Thevenet

Communiquer son bilan carbone

Dans l'Allier, la PME de transport Thevenet affiche ses engagements mais aussi ses résultats : une réduction de la consommation de 7 310 tonnes de CO₂ entre 2009 et 2010 (avec 79 véhicules) et 400 voyages qui basculent de la route au rail en 2011. « L'affichage CO₂ n'est pas encore présent sur nos factures mais nous communiquons notre bilan carbone à deux de nos clients, les groupes Zeller Plastik et LVMH, pour lesquels nous effectuons du transport dédié, indique Eric Thevenet, le chef d'entreprise. Une fois par an, je leur récapitule tous les voyages, les kilomètres parcourus, le nombre de palettes et les poids transportés. » Et de préciser que pour ces industriels, l'information environnementale est d'importance car « ils mettent en place leur propre bilan carbone en incluant tout, de la fabrication à la distribution finale. Les émissions liées au transport représentent une brique essentielle. »



STEF

Impliquer les clients



Signataire fin 2009 de la Charte « Objectif CO₂ les transporteurs s'engagent », le groupe STEF affiche un engagement de réduction de ses émissions de CO₂ de 7% à la tonne-km, de 4% au kg livré et de 5% au kilomètre parcouru pour la période 2010-2012 dans son activité de transport routier. En septembre 2011, le spécialiste européen de la logistique du froid obtient une attestation de vérification (Bureau Veritas Certification) sur les émissions des véhicules et des groupes frigo embarqués. « Notre calculateur évalue le CO₂ des opérations de transport réelles, de la ramasse à la livraison en passant par les plates-formes de groupage et de dégroupage, pour chaque voyage, du premier au dernier kilomètre », explique Serge Capitaine, directeur général adjoint et président du Comité de pilotage développement durable de STEF. Ce système intègre toutes les activités transport de STEF en France. Il associe à chaque ordre son empreinte carbone. Le prestataire peut ainsi établir la part relative d'une commande client dans le chargement d'un véhicule. « L'individualisation du volume de CO₂ nous permet d'impliquer chacun dans notre démarche. Il pourrait se traduire par des partenariats assortis d'engagements partagés de réduction de CO₂ à la tonne en agissant sur les paramètres logistiques et la massification. »

BONNES PRATIQUES

Malherbe

Limiter les turbulences en travaillant l'aérodynamisme



Les transports Malherbe, dans le Calvados, se sont engagés à réduire de 9% les émissions de CO₂ de leur flotte entre 2010 et 2012. Parmi une panoplie d'actions environnementales, le transporteur souligne la pertinence des équipements aérodynamiques sur les ensembles routiers effectuant des trajets de longue distance. « Nos études relatives à ces accessoires nous permettent d'envisager une baisse significative de nos consommations, indique Jean-Baptiste Postec, responsable Qualité Sécurité Environnement. Nos 600 tracteurs sont quasiment tous équipés de déflecteurs de toit afin que l'air ne heurte pas la partie supérieure des caisses, et de carénage latéral pour limiter les turbulences autour du véhicule. De plus, nous commençons à monter des dispositifs aérodynamiques à l'arrière des remorques. Ce nouveau type de déflecteur vise à dévier l'air circulant sur la partie supérieure de la caisse pour l'insuffler dans la zone de turbulence à l'arrière du véhicule. 10% d'entre elles sont déjà équipées. Nous voulons généraliser à l'ensemble du parc ce dispositif qui permet également d'améliorer la visibilité arrière en cas de pluie, donc la sécurité. »

Négoti

Acteur engagé en faveur du développement durable



Etienne Miquel, directeur de la société de transport de voyageurs Négoti Tourisme, était un autocariste précurseur et très engagé en faveur du développement durable. « Nous avons été les premiers, en 2008, à réaliser notre bilan carbone » rappelait-il. Personnellement impliqué dans la démarche « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent », il a été l'un des premiers à signer la Charte et a participé à l'élaboration des fiches actions spécifiques au transport routier de voyageurs. Suite à son décès récent, tous les acteurs de la démarche souhaitent, à travers cet article, lui rendre hommage.

Trans'L

Afficher sa performance auprès des voyageurs

Comptant 160 autocars et autobus, la société Trans' L a signé la Charte en février 2012 en Meurthe-et-Moselle. Le directeur Franck Bergeat explique : « Nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de CO₂ de 9% sur 3 ans pour arriver à 778,8 g CO₂/kilomètre. Nous allons réduire notre consommation moyenne de 3 l/100. Sur la période de référence 2010-2011, Trans'L a parcouru 4 476 850 km pour 1 439 242 litres de gazole (soit une consommation moyenne de 32,12 l/100) et nous avons émis 3 831 tonnes de CO₂ (soit 855,8 g CO₂/kilomètre). Nous allons afficher ces informations auprès des voyageurs, dans les véhicules, et indiquer pour chaque trajet la quantité d'émissions gagnées par rapport à un déplacement individuel en voiture. »

Entreprises citées dans ce numéro

Société	Secteur d'activité	Localisation	Nombre de véhicules moteurs
Cars Delaye	Transport de tourisme et scolaire (TRV)	Auvergne	17
Malherbe Transports	Transport de marchandises générales, froid, vrac (TRM)	Basse Normandie	579
Negoti Tourisme	Transport scolaire et parascolaire (TRV)	Midi-Pyrénées	65
Pôle Véolia Transports Midi-Pyrénées	Transport de tourisme et scolaire (TRV)	Midi-Pyrénées	422
SAS Thevenet Transport	Transport de lots et demi-lots, matière dangereuses (TRM)	Auvergne	79
Sic Bils Deroo Transports	Transport de lots et demi-lots (TRM)	Nord Pas de Calais	126
STEF	Transport sous température dirigée (TRM)	Ile de France	3100
Trans'L	Transport routier de voyageurs (TRV)	Lorraine	160
Transports Jammet	Transport sous température dirigée (TRM)	Poitou Charentes	124

Internet à votre service

Vous pouvez retrouver les éléments de la démarche « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » sur le site Internet du ministère www.developpement-durable.gouv.fr ou sur le site de l'ADEME www.ademe.fr. Sur les pages dédiées à la démarche, vous avez la possibilité de télécharger gratuitement la liste des entreprises signataires, ainsi que les textes, outils d'évaluation, fiches actions et autres guides méthodologiques, sans oublier la liste de vos contacts dans les Directions Régionales de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et les directions régionales de l'ADEME.

www.developpement-durable.gouv.fr/~Transports-et-securite-routiere.html (rubrique secteur routier) | www.ademe.fr (rubrique Transports)